

La chronique des arts

Laboratoires canadiens de formation technique



Albert Adams fait subir un contrôle à un auxiliaire pédagogique électronique.

Dans de nombreux pays d'Afrique et d'Asie, ingénieurs, techniciens et mécaniciens en électromécanique reçoivent leur formation à l'aide d'équipement conçu et fabriqué au Canada.

Lab-Volt Ltée, de Sainte-Foy, en banlieue de Québec, est en train de devenir le plus grand exportateur canadien d'équipement électrique et électronique, spécialement conçu à des fins didactiques. Destinés aux étudiants des écoles secondaires, des collèges et des universités, les systèmes électromécaniques de Lab-Volt reproduisent, en laboratoire, des moteurs, générateurs et transformateurs beaucoup plus puissants. Ils peuvent reproduire les caractéristiques des unités industrielles, ce qui leur permet de transposer, dans la pratique, les connaissances acquises en laboratoire.

Les guides de laboratoire afférents, qui portent sur des expériences et des tests, sont publiés en anglais, en français, en espagnol et en arabe.

Lab-Volt a ajouté une nouvelle dimension au domaine de la formation. En effet, cette société a conçu des laboratoires mobiles entièrement équipés, logés dans des "maisons mobiles" de 18 mètres sur 4,2 mètres, qui offrent 75,6 mètres carrés d'espace pouvant abriter 30 étudiants. Avec leurs 18 systèmes de formation touchant à tout depuis l'électronique, jusqu'à l'enseignement ménager, en

passant par les techniques informatiques ces laboratoires peuvent être transportés d'une école à une autre dans un même district, ce qui donne une certaine souplesse aux commissions scolaires qui sont aux prises avec un budget limité.

Ces modules sont maintenant employés au Canada, aux États-Unis et au Proche-Orient.

"Notre équipement est pratiquement indestructible", explique M. Guy Goupil, vice-président aux Opérations. "Lors de la mise au point d'une nouvelle machine, on va jusqu'à la suralimenter, au point de la faire brûler ou même exploser. Des systèmes de défaillance sans risque permettent de couper le courant avant que cela ne se produise. Toutes nos armoires métalliques sont à l'épreuve des égratignures".

Créée en 1965 pour revendre de l'équipement sur le marché canadien, la société Lab-Volt s'est lancée dans la fabrication en 1969. C'est en 1973, alors que la baisse du nombre d'inscriptions dans les écoles a commencé à causer certains problèmes financiers au système scolaire, que la direction de Lab-Volt s'est rendue compte que sa croissance dépendait des exportations.

Toutes les ventes à l'étranger de Lab-Volt sont protégées par des polices d'assurance de la Société pour l'expansion des exportations (SEE).

Après de nombreuses années de travail

acharné, les marchés d'exportation commencent à présenter d'intéressants débouchés. "Après trois ans de vente et de négociations financières, nous avons signé un contrat de \$1 million avec l'Algérie, contrat qui devrait être suivi, cette année, d'une autre grosse commande," de préciser M. Leblanc. Outre l'Algérie et le Nigeria, Lab-Volt a installé de l'équipement aux États-Unis, aux Philippines, en Malaisie, au Sénégal, au Cameroun et dans plusieurs autres pays. Ces ventes ont permis à la Société d'agrandir son usine pour la troisième fois depuis 1969, et son effectif devrait passer de 45 à 55 d'ici la fin de l'année.

Actualités de la SEE, septembre-octobre 1979.

Photo Features Liée.

Première convention sur la pollution atmosphérique transfrontière

Au nom du Canada, le ministre de l'Environnement, M. John Fraser, a signé, le 13 novembre à Genève, la première convention internationale sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance.

Cette convention est un premier pas vers la solution de problèmes environnementaux qui se posent à l'échelle mondiale. La cérémonie de signature a eu lieu à l'occasion d'une réunion de haut niveau sur la protection de l'environnement, convoquée par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, groupement régional de 36 pays d'Europe de l'Est et de l'Ouest, et d'Amérique du Nord. On s'attend que la plupart des pays membres signent cette convention.

Cependant elle ne répond pour autant aux objectifs que poursuit le Canada dans ses pourparlers actuels avec les États-Unis sur les problèmes bilatéraux en matière de pollution atmosphérique. Elle n'impose pas, par exemple, de réduction spécifique des taux d'émissions, bien qu'elle engage effectivement les signataires à entreprendre des recherches et à procéder à des échanges d'informations scientifiques en vue d'aboutir à une amélioration de la situation.

La Convention fait également progresser le droit international de l'environnement, domaine auquel le Canada accorde une haute priorité. Ce qui est peut-être le plus important, cependant, c'est qu'elle aiguillonne la recherche d'approches politiquement et économiquement acceptables d'un problème environnemental insidieux aux dimensions énormes tant en Europe qu'en Amérique du Nord.